



## COMMUNIQUE

Monsieur Patrick LECANTE, Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, se félicite de l'annonce d'une nouvelle preuve de l'attractivité de sa commune. En effet, l'entreprise ALBIOMA a vu son projet de centrale biomasse approuvé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), par délibération en date du 20 avril 2017 « portant décision sur le projet de contrat d'achat entre la société EDF (Centre EDF Guyane) et la société Biomasse Energie de Montsinéry (BEM) pour une installation de production d'électricité située sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande en Guyane ».

Ce projet constituera un investissement très important à l'échelle du territoire et pour la filière de foresterie.

La confiance d'un opérateur privé prouve la justesse de la démarche de développement économique de la commune, entreprise depuis 2009 par la Municipalité et réaffirmée à l'occasion du mouvement social de Mars et Avril 2017.

Monsieur le Maire regrette néanmoins que cette décision ait été prise sans concertation suffisante auprès des élus par le porteur de projet et qu'aucune garantie sur la disponibilité foncière n'ait été prise.

Plus grave, il n'est, à ce jour, fait mention d'aucune avancée réelle pour la commune :

- Pas de collège du bois et de la biodiversité pour former les jeunes vers cette filière d'avenir ;
- Pas de plan de formations et d'embauches des futurs travailleurs qui seront recrutés dans l'usine ;
- Pas de plan d'approvisionnement avec les agriculteurs ;
- Pas de plan d'entretien des pistes amenant à la ressource forestière, qui devra faire l'objet d'une rétrocession à la collectivité communale.



12, avenue du Gouverneur-Général-Félix-Éboué  
97356 – MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE  
☎ : 05.94.31.39.41 - 📠 : 05.94.30.08.11

<http://montsinery-tonnegrande.mairies-guyane.org>



L'occasion est pourtant donnée de créer enfin un nouvel écosystème économique, dont la population guyanaise sera la première bénéficiaire et permettra de devenir un modèle.

Monsieur Patrick LECANTE souhaite que la délibération de la CRE ne soit pas un chèque en blanc pour un investisseur, mais permette la création sur le territoire de la commune d'une véritable transition énergétique au sein de la biodiversité amazonienne.

La commune soutiendra toujours les projets porteurs d'emplois pour sa jeunesse, mais à la condition qu'elle soit pleinement associée et que sa population bénéficie des retombées en matière de formation et d'emploi.

Fait à Montsinéry-Tonnégrande,  
Le 26 Avril 2017

Le Maire



Patrick LECANTE